

# PRESENTATION de la SECTION L

La section L (Littéraire) est une section d'enseignement général ouverte essentiellement aux domaines des lettres et des langues. Elle débouche, après la Terminale et le Baccalauréat, soit sur des études courtes (BTS, DUT, ...) c'est-à-dire à BAC + 2 soit essentiellement sur des études longues (Licence, Master, Doctorat, ...) c'est-à-dire au minimum à BAC + 3.

## ❶ Les enseignements de la section L, (selon le Bulletin Officiel de l'Education Nationale)

BAC L	1 <sup>ère</sup>	Terminale
<b>Enseignements obligatoires communs :</b>		
Français et Littérature	6H	-
Philosophie	-	8H
Littérature	-	4H
Histoire - Géographie	4H	4H
Langue vivante 1	3,5H	3H
Langue vivante 2 (a)	2H	2H
ou Latin	3H	3H
Enseignement Scientifique (b)	1,5H	-
Mathématiques - Informatique	2H	-
Education civique, juridique et sociale	0,5H	0,5H
EPS	2H	2H
<b>Travaux personnels encadrés (TPE) (c)</b>		
	2H	-
<b>Enseignement obligatoire en 1<sup>ère</sup> (1 au choix) ou de spécialité en Terminale (1 au choix) :</b>		
Latin	3H	3H
Grec	3H	3H
Langue vivante 1 (d)	2H	2H
Langue vivante 2 (a) (d)	3H	3H
Langue vivante 2 (a) (e)	2H	2H
Langue vivante 3 (a)	3H	3H
Arts (f)	5H	5H
Mathématiques	3H	3H
<b>Vie de classe</b>		
	10 H annuelles	10H annuelles
<b>Atelier d'expression artistique (g)</b>		
	72H annuelles	72H annuelles
<b>Option(s) facultative(s) au choix (2 au plus):</b>		
Latin	3H	3H
Grec	3H	3H
Langue vivante 3 (a)	3H	3H
EPS	3H	3H
Arts (f)	3H	3H
(a) Langue vivante étrangère ou régionale. (b) Domaines concernés : physique –chimie et sciences de la vie et la terre. (c) Travaux personnels encadrés s'appuyant sur les disciplines dominantes de la série. (d) Enseignement en complément des enseignements obligatoires communs. (e) Pour les élèves ayant choisi latin dans les enseignements obligatoires du tronc commun. (f) Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre-expression dramatique ou danse. Un même domaine artistique peut être choisi en enseignement obligatoire au choix, en enseignement de spécialité en Terminale et en option facultative en Première et en Terminale. (g) Facultatif.		

### Remarque :

- ❶ à Saint Pierre Chanel, les élèves de 1<sup>ère</sup> L ont une heure de philosophie (initiation) .
- ❷ Epreuves anticipées fin de 1<sup>ère</sup> : Français, Enseignement Scientifique, Mathématiques Informatique ( BO N°30 du 31/08/2000) et TPE (BO n°31 du 01/09/2005)

## ② Les différents baccalauréats Littéraires.

Quatre profils se dessinent pour les bacheliers littéraires. Votre profil est à construire progressivement en tenant compte de vos projets d'études supérieures. Vous choisirez entre :

**Lettres – langues vivantes**, avec l'étude de deux ou trois langues. A noter : vous pouvez choisir d'étudier une langue régionale ou une langue vivante renforcée.

**Lettres classiques** . C'est le choix du latin et / ou du grec qui profile ici le bac.

**Lettres – arts**. Vous donnerez alors un profil "artistique" à votre bac avec différentes possibilités (théâtre, musique, arts plastiques, cinéma, danse ...)

**Lettres – maths** : pour les élèves qui envisagent une poursuite d'études nécessitant les mathématiques

## ③ Profil de l'élève de section L.

Il s'agit de préparer un baccalauréat littéraire qui privilégie les langues, la philosophie et l'histoire – géographie. La culture générale n'est cependant pas à négliger.

L'orientation en 1<sup>ère</sup> L, pour être positive, doit prendre en compte les qualités suivantes :

1. **Lire abondamment** est non seulement essentiel, mais indispensable dans cette filière. Lire des auteurs de référence, lire avec l'esprit de synthèse et de relief : extraire les lignes de pensées, distinguer le droit fil, comparer les ouvrages d'un même auteur, comparer les auteurs.
2. **Devenir sensible aux styles, aux mots**. Aimer lire, en quelque sorte, en se plongeant dans le texte avec plaisir et intérêt.
3. **S'éveiller aux idées**, s'intéresser aux débats (télévisés), aux critiques, aux spectacles, à la pensées des grands esprits de ce temps.
4. **Rédiger le plus souvent possible**, ses opinions propres, ses sentiments, ses impressions, maîtriser progressivement les techniques et les joies de l'écriture.
5. Attention, les champs d'activités littéraires exigent la plus grande rigueur. Langues, français, philosophie, histoire – géographie mobilisent logique et précision, enchaînement des idées et structuration des textes.

## ④ Le baccalauréat L et après ? Etudes et métiers.

a). Quelques pistes :

- les carrières des langues ;
- les carrières de la communication et de l'information ;
- les carrières de la documentation ;
- les carrières juridiques ;
- les carrières de l'enseignement ;
- les carrières de la recherche ;
- les carrières des arts, du spectacle ;
- les carrières paramédicales et sociales ...

Un document plus précis est à votre disposition à l'EIO. (Ce document vous indique les différentes possibilités avec les difficultés éventuelles dans certains domaines).

b). Bibliographie :

A l'EIO, vous trouverez à votre disposition un certain nombre de documents, de revues, de brochures :

- de l'ONISEP tels que :
  - \* Infosup "Etudes d'histoire", "Etudes de géographie", "Etudes de philosophie", "Etudes de sociologie", "Etudes de psychologie", "Sciences Po", "Lettres et langues", "Etudes de droit"...
  - \* Les dossiers "Littéraires : études et métiers", " Etudes et métiers d'art", "Choisir la fonction publique"...
  - \* La revue Avenirs "Communication et journalisme", "Les métiers du livre", " Les professions sociales", "Psychologues et sociologues"...
  - \* La collection Parcours, Construire son avenir : "Les métiers de l'enseignement", "Les métiers de la culture et du patrimoine", "Les métiers de la justice et de la sécurité", "Les métiers de l'information", "Les métiers de l'image et du son", "Les métiers de l'humanitaire"...
- des guides de l' ETUDIANT tels que :
  - \* "Que faire avec un bac L ? ", "Les métiers sans les maths", "Devenir prof.", "Les métiers du droit", "Que faire avec des études littéraires ?", "les métiers de l'édition", "Les métiers de l'enseignement", "Les métiers de la psycho", "Les métiers des langues", "Devenir journaliste", "Les métiers de la documentation et des bibliothèques", " Les métiers du patrimoine et de la culture", "Les métiers de la musique", ""Devenir comédien"...

# Série littéraire (L)

Cf. BO n° 1 du 05/01/2006

Liste des épreuves obligatoires*	Coefficient	Nature	Durée
<b>Epreuves anticipées :</b>			
1 - Français et littérature	3	écrite	4H
2 - Français et littérature	2	orale	20 min
3 - Enseignement scientifique	2	écrite	1H30
4 - Mathématiques-informatique	2	écrite	1H30
TPE (travaux personnels encadrés) (2)	-	orale	30 min pour un groupe de trois candidats (10 min par candidat)
<b>Epreuves terminales :</b>			
5 - Littérature	4	écrite	2H
6 - Histoire-géographie	4	écrite	4H
7 - Langue vivante 1	4	écrite	3H
8 - Philosophie	7	écrite	4H
9 - Langue vivante 2 étrangère ou régionale ou Latin	4	écrite	3H
10 - Education physique et sportive	2	CCF**	
11 - Epreuve de spécialité (une au choix du candidat) :			
Mathématiques	3	écrite	3H
ou Latin	4	écrite	3H
ou Grec ancien	4	écrite	3H
ou Arts du cirque (5)	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Cinéma-audiovisuel	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Histoire des arts	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Musique	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Théâtre-expression dramatique	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Danse	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Arts plastiques	3 + 3	écrite et orale	3H30 et 30 min
ou Langue vivante 2 étrangère	4	écrite	3H
ou Langue vivante 3 étrangère	4	orale	20 min
ou Langue vivante 2 ou 3 régionale	4	orale	20 min
ou Langue vivante 1 de complément	4	orale	20 min
ou Langue vivante 2 étrangère ou régionale de complément	4	orale	20 min
EPS de complément (1)	2	CCF**	

<b>Epreuves facultatives : deux au maximum (3)</b>			
Langue vivante étrangère		orale ou écrite selon la langue	20 min ou 2H
Langue régionale		orale	20 min
Latin (4)		orale	15 min
Grec ancien (4)		orale	15 min
Education physique et sportive		CCF** ou ponctuel	
Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou théâtre ou musique		orale orale orale	30 min 30 min 10 min + 30 min

\* Les chiffres placés à gauche des disciplines correspondent à la numérotation des épreuves pour l'inscription à l'examen.

\*\* CCF : contrôle en cours de formation

- (1) : Epreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.
- (2) : Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par deux.
- (3) : Seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par deux.
- (4) : Les points supérieurs à la moyenne sont multipliés par trois si choisie comme première épreuve facultative.
- (5) : Cette épreuve est réservée aux candidats ayant suivi l'enseignement de spécialité "arts du cirque" dans un établissement public.